

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 MAI 2024

Date de convocation : 02/05/2024	Afférents au conseil municipal : 7	
Date d'affichage : 02/05/2024		
Conseillers en exercice : 7	Présents : 5	Votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre le 6 mai à 18h30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexis BOSIO, Maire par intérim.

PRESENTS : BOSIO Alexis, CHEYSSIÈRE-BERTHEZÈNE Evelyne, DESORT Camille, FLUCK Mathieu, GUERIN Claude,

ABSENTS : LASHERMES Annie, LEGRAND Benjamin

PROCURATIONS : LASHERMES Annie à DESORT Camille, LEGRAND Benjamin à BOSIO Alexis

SECRETAIRE DE SEANCE : CHEYSSIÈRE-BERTHEZÈNE Evelyne

1) Approbation du PV de séance du 8 avril 2024

M. le Maire par intérim soumet l'approbation du PV au vote du Conseil, le PV est adopté à l'unanimité.

2) Signature de la convention éclairage public SMEG

Délibération 2024/022

M. le Maire par intérim rappelle que la commune a déjà transféré la compétence éclairage public au Territoire Energie Gard-SMEG, et que jusqu'à présent la compétence ne comprenait que les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public.

Il précise que désormais, la compétence éclairage public comprend :

- les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public,
- les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- la passation et l'exécution des contrats de fourniture d'énergie électrique.

Il présente le règlement d'usage de la compétence éclairage public, et informe que le transfert de compétence éclairage public nécessite :

Pour la commune	Pour le TE Gard
<u>Réalisation ou fourniture :</u> - d'un diagnostic éclairage public (DEP) incluant un audit sécurité électrique actualisé	Conservation de la totalité du produit de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la commune)
Mise à disposition auprès du TE GARD – SMEG du patrimoine d'éclairage public (art. L1321-1 du CGCT). Cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et le TE GARD-SMEG.	
<u>Communication au TE GARD-SMEG :</u> - des contrats conclus et en cours en matière de travaux, de maintenance d'éclairage public, de maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage, - des contrats de fournitures d'énergie, - des immobilisations comptables, - du transfert des agents affectés exclusivement au service transféré	

Il est en outre précisé que **le transfert de compétence prendra effet le premier jour du mois suivant la date de la délibération du Comité syndical du TE GARD SMEG approuvant la décision de transfert de la commune devenue exécutoire.**

M. le Maire par intérim informe également le Conseil qu'un marché de maintenance est en cours d'attribution par le TE GARD – SMEG et que les travaux et la maintenance de l'éclairage public pourront être assurés dès le 1^{er} juillet 2024 par le TE GARD – SMEG dans l'hypothèse où le transfert de la compétence serait effectif à cette date.

Il est également déclaré qu'aucun agent n'est affecté exclusivement au service objet de la compétence optionnelle transférée, ni qu'aucun contrat n'est en cours.

Mmes CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne et DESORT Camille expriment leur manque de recul face à la prise de décision d'un tel transfert de compétence, n'ayant pas eu en mains les éléments.

M. le Maire par intérim demande au Conseil de voter sur :

- l'autorisation du transfert au TE GARD-SMEG la compétence optionnelle travaux et maintenance d'éclairage public, du personnel exclusivement affecté à cette compétence, des contrats associés y compris fournitures d'électricité relatives à l'éclairage public ;
- l'autorisation de la conservation par le TE GARD-SMEG, à compter de la date de transfert, du bénéfice de la totalité de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la commune pour laquelle il perçoit déjà cette taxe en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;
- l'approbation du règlement d'usage annexé à la présente délibération ;
- la décision d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à M. le Maire pour régler les sommes dues au TE GARD-SMEG ;
- l'autorisation à M. le Maire de signer le procès-verbal de mise à disposition ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétences.

La délibération est votée à la majorité de 4 voix, 3 abstentions, 0 contre.

3) Signature de la convention « école, faisons-la ensemble »

Délibération 2024/023

M. le Maire par intérim donne la parole à Mme DESORT Camille qui explique que la commune a participé à un projet pédagogique lancé par le CNR, avec la commune de SAINT ANDRE DE VALBORGNE, qu'elles ont proposé un projet pour améliorer l'école qui a été retenu par la rectrice (aménager les préaux, acheter du mobilier et du matériel pédagogique). Chaque commune percevra une subvention de 2.500 euros, dont 30 % seront versés à la signature de la convention.

Mme DESORT Camille précise les conditions contenues dans la convention :

- la convention doit être exécutée avant le 31 décembre 2026,
- la commune doit rédiger un compte-rendu de l'exécution de la dépense à l'Etat,
- la commune doit faire figurer le logo « notre école, faisons-la ensemble » sur tous les supports de communication.

Elle précise que l'achat de ce matériel passera en investissement, donc récupération partielle de TVA.

Le Conseil à l'unanimité donne pouvoir à M. le Maire par intérim pour signer la nouvelle convention et acheter le matériel.

4) Subvention amendes de police : travaux cheminement piéton et aménagement de voirie

Délibération 2024/024

M. le Maire par intérim donne la parole à M. FLUCK Mathieu, qui expose que dans le cadre de la demande de subvention « amendes de police » deux projets ont été retenus :

- Faveyrolles : passage piétons et contrefort,
- Monteils : glissières à la montée du Tire d'Os et cheminement piétons.

Le montant des honoraires de Gaxieu s'élèvera, sur les deux projets, à 5.000 euros. Les subventions vont dépendre du chiffre de Gaxieu, il faut que l'entreprise s'aligne sur le chiffre de Gaxieu (13.000 euros pour Faveyrolles, 5.000 euros pour Monteils).

Mme CHEYSSIÈRE-BERTHEZÈNE Evelyne demande s'il est envisagé, sur la route de l'école, d'installer un radar pédagogique.

M. le Maire par intérim lui répond qu'il sera plutôt prévu une zone 30.

Mme CHEYSSIÈRE-BERTHEZÈNE Evelyne demande qui fixe la réglementation en matière de limitation de vitesse.

M. FLUCK Mathieu répond que c'est le département, par le biais d'un arrêté de circulation.

M. le Maire par intérim évoque l'idée d'un panneau qui s'éclaire « attention aux enfants » aux passages de véhicules.

Mme CHEYSSIÈRE-BERTHEZÈNE demande si c'est le département qui paie le radar pédagogique

M. FLUCK Mathieu indique que le matériel peut être commandé, et que les agents techniques le mettront en place.

M. le Maire par intérim rappelle qu'on n'a pas mis au dossier les glissières en bas de la Borgne, à la passerelle, au virage.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne demande s'il n'est pas trop tard.

M. FLUCK Mathieu précise que le matériel a été ajouté, et qu'on pourrait prendre en compte la borne de recharge de véhicules.

M. le Maire par intérim précise que pour la borne de recharge, la mairie ne percevra pas les revenus mais que l'entreprise paiera un loyer pour l'emprise de l'emplacement.

M. FLUCK Mathieu évoque la possibilité de poser des bornes solaires pour l'éclairage public des mas isolés.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne indique que la route à 30 et un panneau qui s'éclaire seraient intéressants à proximité de l'école et de la maison de retraite.

M. le Maire répond qu'il n'est pas favorable à l'installation d'un radar pédagogique.

M. FLUCK Mathieu propose de déplacer les panneaux d'entrée de village.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne lui répond que les administrés qui vont se retrouver dans la zone village vont payer plus d'impôts.

M. le Maire répond que cela ne changera pas grand-chose.

M. FLUCK Mathieu rappelle qu'à certains endroits comme en bas de Lautal, si quelqu'un passe à 80 km/h c'est dangereux.

Mme DESORT Camille évoque la possibilité de mettre une zone 50 à partir du Cambon.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne précise une zone 50 après l'Aubezier, puis une zone 30.

M. le Maire par intérim est réticent à la pose de plusieurs panneaux de vitesses différentes dans tout le village.

M. GUERIN Claude demande si beaucoup de personnes roulent à plus de 50 km/h. Mme DESORT Camille répond que oui, M. le Maire par intérim précise tous les livreurs, certain(e)s infirmier(ère)s.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne indique qu'il faudrait se renseigner sur le nombre de panneaux 30 qu'il faudrait installer, M. FLUCK Mathieu répond qu'il va voir si on peut encore ajouter des éléments au dossier qui a été envoyé.

Ensuite, s'agissant de sécurité piétonne, M. le Maire évoque la pose d'un garde-corps entre le pont et les WC.

M. GUERIN Claude évoque également un garde-corps au niveau de la filature, quand on va vers le local des agents techniques.

M. FLUCK Mathieu rappelle que le dossier « amendes de police » se prépare tous les 2 ans, il précise que les personnes du département chargées du dossier peuvent se déplacer dans les mairies pour conseiller les élus municipaux.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne revient sur les bornes de recharge de voitures, expose que cela va prendre des places de parking, que le dispositif va disparaître.

Mme DESORT Camille lui répond que non, que certains seulement le prétendent.

M. FLUCK Mathieu ajoute qu'à une époque, les collectivités pouvaient obtenir 80 % de subvention pour les recharges de voiture, M. le Maire par intérim indique qu'à l'époque où il a pris son mandat de conseiller, le sujet avait été discuté en conseil, mais refusé.

M. FLUCK Mathieu évoque par ailleurs le projet de réunion de toutes les communes avoisinantes pour qu'il y ait une borne de recharge de vélo dans chaque commune, ajoute qu'à Lanuéjols on peut retirer une borne vélo pour 350 euros.

Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE Evelyne indique qu'il faut voir qui paie l'électricité, qu'il faudrait se renseigner auprès des autres mairies.

Mme DESORT Camille propose de les installer sur la place, à côté des bancs.

M. le Maire par intérim propose à M. FLUCK Mathieu d'en rediscuter une fois que le projet de la Com Com sera mis en place, qu'effectivement l'installation d'une borne de recharge de vélo est attractive pour le tourisme.

Puis M. le Maire par intérim propose de passer au vote pour les projets retenus au titre de l'amende de police (Faveyrolles et Monteils), le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire par intérim à demander la subvention au titre des amendes de police pour le projet d'aménagement et de sécurisation des voies communales.

5) Travaux seuil du barrage

Délibération 2024/025

Monsieur le Maire par intérim expose que la commission travaux envisage de procéder à la remise en état du seuil du barrage.

Un dossier de demande d'autorisation de travaux a été envoyé à la DDTM, complété car celui du maire démissionnaire était insuffisant, c'est en cours d'instruction. Il faut attendre l'avis positif de la DDTM pour engager les travaux.

Il indique par ailleurs avoir reçu 3 devis pour un montant total de 13.248,35 euros TTC. Une fois l'autorisation obtenue par la DDTM, des dossiers de demande de subvention vont être établis auprès de l'Etat, de la région et du département.

M. le Maire propose de passer au vote.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à demander des subventions en vue de la remise en état du seuil du barrage.

*** **

Informations diverses :

- Factures d'eau : l'abonnement a été payé fin 2023, aujourd'hui la Com Com envoie les factures de consommation
- Mme DESORT Camille n'a pas eu de retour du Lyons Club pour le financement de la boîte à livres, elle va relancer.
- S'agissant du barrage, M. FLUCK Mathieu indique qu'il faudrait réfléchir à un système d'arrosage type jet d'eau pour désengorger, demande s'il est judicieux d'investir dans le barrage si en 2026 il ne sera plus autorisé. M. le Maire par intérim lui répond qu'il n'y aura peut-être pas de problème cette année, que c'est le débit et le schiste qui créent l'algue. Mme CHEYSSIERE-BERTHEZENE demande qui pourrait se renseigner auprès de l'administrée qui pilote le projet eau, M. GUERIN Claude se propose de le faire.

Questions du public :

Personne ne souhaite poser de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Secrétaire de séance

Le Maire par intérim

